



Séminaire C3D du 4 au 6 janvier 2017

Compte-rendu

« L'actualité est très chargée (loi de santé, hausse des effectifs, sélection en master, problèmes budgétaires des universités, etc... Plus que jamais la C3D doit faire entendre sa voix et construire des positions et des argumentaires forts. Nous avons besoin de la présence de l'ensemble des directeurs pour faire avancer ces projets, qui sont de première importance pour l'avenir des STAPS ».

Didier DELIGNIERES – Président C3D

Présents : Arnaud JAILLET (Amiens) ; Philippe MATHÉ (Angers) ; Stéphane NOTTIN (Avignon) ; Nicolas TORDI (Besançon) ; Antoine GAUTIER (Caen) ; Guy VERSHAVE (Calais) ; Philippe ROUDEN (Cergy-Pontoise) ; Pierre BAVAZANNO (Chambéry) ; Nasser HAMMACHE (Clermont-Ferrand) ; Lionel CROGNIER (Dijon / Le Creusot) ; Grégory DOUCENDE (Font-Romeu / Perpignan) ; Patrick FANOUILLET (Le Mans) ; Isabelle CABY (Liévin) ; Guillaume PENEL (Lille) ; Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK (Limoges / Brive) ; Yannick VANPOULLE (Lyon) ; Pascal CARLIER (Marseille / Gap) ; Didier DELIGNIERES (Montpellier) ; Michèle SCHWARTZ- MÉREY (Nancy / Épinal) ; Arnaud GUÉVEL (Nantes) ; Serge COLSON (Nice) ; Thierry MAQUET (Paris-Est Créteil) ; Hugues ROLAND (Paris XII Nord Bobigny) ; Tarak DRISS (Paris Ouest Nanterre) ; Aurélien PICHON (Poitiers / Angoulême) ; Christine AMANS-PASSAGA (Rodez) ; Régis THOUVARECQ (Rouen) ; Thomas LAPOLE (Saint-Étienne) ; Jean SAINT-MARTIN (Strasbourg) ; Jean-Paul PÉRON (Toulon) ; Bernard THON (Toulouse)

Invités : Laurent BEAUVAIS (Chargé de mission C3D) ; Orlane FRANÇOIS, Salomé LEBAS, Yohann SOIROT (ANESTAPS) ; Alain VARREY (AFAPA) ; Axel LAMOTTE (CPNEF Sport) ; Marion PÉLISSIÉ (CFDT) ; Guillaume DUCHATEAU (Calais) ; Pierre-Alban LEBECQ (Cergy-Pontoise) ; Frédérique HINTZY (Chambéry) ; Pascale DUCHÉ, Éric DORÉ, Ludovic FALAIX (Clermont-Ferrand) ; Sylvie FAURE (Grenoble) ; Luc JOSPIN, Claire TOULOTTE (Liévin) ; Pierre GRALL, Bénédicte VIGNAL, Isabelle HUMBERT, Claire PERRIN (Lyon) ; Gérôme GAUCHARD (Nancy / Épinal) ; Stéphane BELLARD (Nantes) ; Carine ÉNÉA (Poitiers / Angoulême) ; William BERTUCCI (Reims) ; Fanny DUBOIS, Sophie MARRE, Nathalie CASTAN (Rodez) ; Anne BENOIT, Aggée LOMO (Strasbourg)

Excusés : Julien MORLIER (Bordeaux) ; Jérôme GUÉRIN (Brest) ; Philippe LOPEZ (Évry) ; Henry BENOIT (Grenoble) ; Cécile COLLINET (Marnes La Vallée) ; Jean-Philippe HAINAUT (Metz) ; Hechmi TOUMI (Orléans) ; Luc COLLARD (Paris Descartes) ; Christine LE SCANFF (Paris-Sud Orsay) ; Éric MARGNES (Pau / Tarbes) ; Claude HERTOUGH (Pointe-à-Pitre) ; Jacques PRIOU (Rennes ENS) ; Hassane ZOUHAL (Rennes / Saint-Brieuc) ; Émilie SIMONNEAU-BUESSINGER

Remerciements à tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ce compte-rendu.





Mercredi 4 janvier – Séminaire C3D élargi

1) Formalisation des blocs de compétences, enjeux et travaux de groupe.

Cette séquence de travail fait suite aux travaux conduits par la C3D depuis plus d'un an. Son objectif est de finaliser l'organisation en progression des blocs de compétences « sport éducatif et citoyen, entraînement sportif, activités physiques adaptées et santé, management des organisations sportives" en accompagnement de la mise à jour des fiches RNCP licence et master.

L'enjeu de ce travail est de construire un cadre national commun aux STAPS lisible par nos partenaires professionnels dans une visée de formation tout au long de la vie.

Suite aux attentes de la DGESIP (et cf. Note du 4 janvier 2017 – Documents 2a et 2b) et à la demande du conseil sectoriel AP-S, la C3D « élargie » a poursuivi le travail sur la déclinaison de l'ensemble de ses formations en blocs de compétence et sur l'écriture des fiches RNCP Master STAPS. 37 UFR et 64 collègues ont participé aux travaux.

Le travail est avancé et peut déjà servir de référence, notamment pour les accréditations en cours. Il nous faut encore Des déclinaisons pour certaines formations sont encore attendues, particulièrement celles nécessitant de mettre en correspondance les formations professionnelles les formations académiques.

À la suite du séminaire, les travaux se poursuivent par navettes et rendez-vous Skype afin de finaliser et valider les tableaux Blocs de compétences et les transpositions en fiches RNCP (cf. documents 3a et 3b). Les prochaines étapes de travail sont les suivantes :

- *Un travail de réécriture sur le commun au niveau L1-L2 pour définir le deug (début Mars) ;*
- *Un travail de mise en forme pour présenter de la même façon et dans le même ordre les différents blocs avec leurs compétences et les capacités évaluées pour les différents niveaux et les différentes thématiques sur lesquelles nous avons travaillé (mi-mars pour au moins 2 thématiques) ;*
- *Un travail pour repérer le commun (compétences disciplinaires, compétences génériques transversales professionnelles) dans le niveau master afin de proposer une réécriture commune des fiches RNCP master à partir des travaux sur les blocs et sur les fiches. Pour fin Mars ;*
- *Un travail de présentation commune des fiches RNCP, y compris licence et formation pro. Pour fin Mars.*

Le calendrier des échéances est précisé comme suit :

- Présentation au conseil sectoriel du 15 Mars de l'avancée des travaux, notamment ceux relatifs au sport citoyen et éducatif, c'était une commande spécifique, mais aussi des cadres de présentation des blocs de compétences et des fiches RNCP ;
- Présentation au CA du 24 mars pour validation (et précisions si besoin) :
 - de l'organisation et de la présentation commune des blocs pour toutes les formations STAPS avec intégration à la fois des travaux C3D et des textes DGSIP,
 - de l'organisation et de la présentation des fiches RNCP,
 - de l'organisation et de la présentation des suppléments au diplôme et donc la manière de décliner au niveau local des blocs et des fiches RNCP.

Cette présentation sera illustrée de différents exemples : le deug et la déclinaison des blocs en L1 et L2, une fiche RNCP L3 (sport éducatif et citoyen), une fiche RNCP master avec présentation des compétences disciplinaires, génériques transversales et génériques préprofessionnelles.

- Finaliser courant avril l'ensemble des fiches RNCP, leur présentation en blocs et la déclinaison de ceux-ci et les suppléments au diplôme.
- Écriture définitive et validation au séminaire de Juin.



Jeudi 5 janvier – Séminaire C3D

2) Actualités et informations générales de la C3D :

Sélection en Master

La loi concernant la sélection en Master a été définitivement adoptée, pour une mise en place à la rentrée prochaine. Cette loi prévoit la possibilité de déterminer des capacités d'accueil pour la première année de master, les étudiants étant sélectionnés sur dossier ou par concours. Par contre, la sélection entre la première année et la seconde année n'est plus admise. Enfin, un droit à la poursuite d'étude est introduit. Les étudiants refusés en master 1 pourront poser recours au rectorat, qui devra leur faire trois propositions.

- Les capacités d'accueil qui devront être communiquées, concernent les mentions (cumul des sous-parcours), et uniquement les primo-entrants (les redoublants sont considérés comme un problème pédagogique).
- Il est nécessaire de définir des critères de sélection explicites et défendables. On peut s'attendre à voir se multiplier les recours.
- Les étudiants déjà inscrits en Master avant l'adoption de la Loi ne pourront pas être soumis à la sélection. La question se pose encore pour les étudiants qui auraient été admis suite à sélection.
- Contrairement à ce qui a été dit ça et là, les masters MEEF sont bien concernés par cette loi. On pouvait en effet se poser la question. D'un côté, le ministère se réjouit de voir le nombre de candidats aux concours croître d'année en années, preuve d'un regain d'intérêt pour les professions enseignantes. D'un autre côté, le processus de sélection risque de limiter l'accès à ces concours, du fait de la nécessité d'être inscrit en première année de master pour s'inscrire. On a pu craindre un moment que les masters MEEF restent dérogatoires et ne puissent appliquer de sélection à l'entrée en première année de Master.
- On sent poindre ça et là une tentation dangereuse : profiter de cette possibilité de sélection pour limiter drastiquement l'accès au second cycle, construire des formations élitistes et, disons-le, plus confortables pour les enseignants. Cette tentation malthusianiste doit être maîtrisée : notre mission de service public est certes de maintenir le niveau de nos masters, mais aussi d'élever les niveaux de diplomation dans la population.
- Paradoxalement, le principe de la sélection en Master va surtout poser le problème de la professionnalisation en Licence. Une évolution des maquettes est sans doute nécessaire, avec la mise en place de processus d'orientation, de parcours différenciés, etc. Les formations STAPS, avec l'inscription de ses diplômes au code du sport, se situent dans une position plus favorable que d'autres disciplines. On peut s'attendre cependant à une situation tendue dans certains parcours, notamment en Éducation et Motricité.
- Enfin nous n'avons aucune information à propos de la manière dont les rectorats vont gérer le droit à la poursuite d'étude. Vont-ils obliger les universités à accroître leurs capacités d'accueil, comme cela a été le cas pour les licences, où vont-ils inciter à la création de mentions supplémentaires destinées à accueillir ces étudiants recalés ? Les mentions génériques pourraient servir de cadre...

Réactions, commentaires, questions :

- Des DU et formations parallèles pourraient apparaître, quelle position de la Conférence, équité, avantages, limites de tels dispositifs ?
- La tentation d'une gestion du local au national est grande, quelle hiérarchie de gestion du local, au régional, au national est possible ?



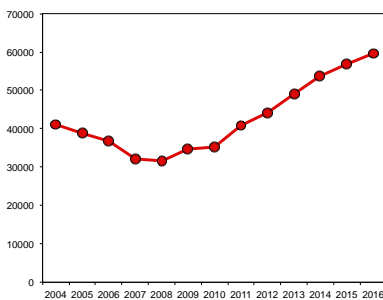
- Quid des étudiants doublants dans la détermination des capacités d'accueil ? À Nice, les capacités d'accueil intègrent les étudiants doublants. Il y a un risque d'explosion sociale à ne pas considérer la situation des étudiants doublants.
- La gestion des situations des étudiants actuellement en Licence 3.

Le décret est joint en annexe de ce compte-rendu (cf. document 4a).

L'atelier de travail relatif à la sélection à l'entrée en Master a été précédé de contributions préparatoires de 17 composantes. La synthèse des contributions et des travaux lors de l'atelier est joint en document 4b.

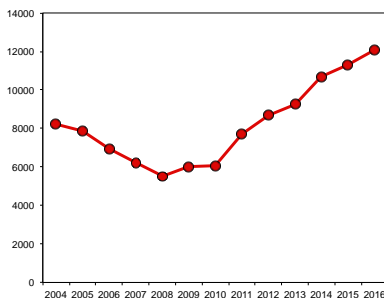
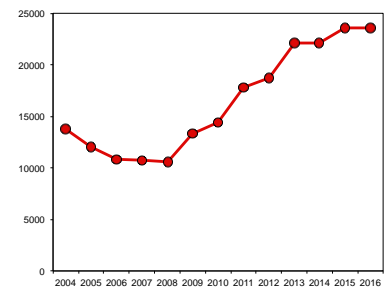
Effectifs

La présentation power point des effectifs d'étudiants en formation STAPS à la rentrée 2016 est annexé au présent compte-rendu (cf. document 5). Les principaux commentaires sont repris ci-dessous.



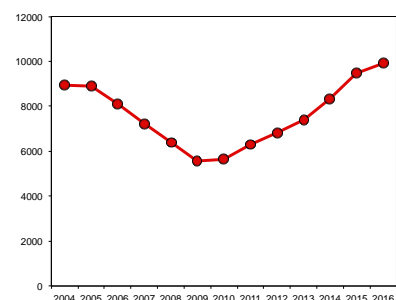
Les **effectifs globaux** des étudiants STAPS s'élèvent à 59537. Ce chiffre est en accroissement constant depuis 2010, et lié principalement à l'afflux d'étudiants que les STAPS connaissent depuis quelques années.

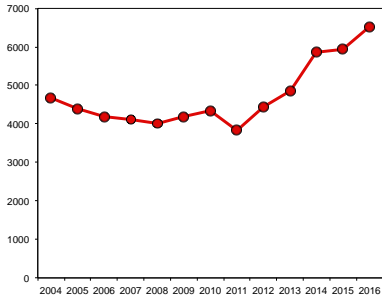
Les effectifs de **Licence 1** sont de 23548 étudiants. Ce chiffre (qui englobe redoublants et réorientations) est stable par rapport à l'année dernière, malgré la hausse de demandes sur APB (28000 demandes en premier vœu). Cette stabilité vient de la quasi-généralisation des capacités d'accueil.



12071 étudiants sont inscrits en **Licence 2**. Ce chiffre est en accroissement constant depuis 2010, et ne semble pas affecté par le relatif tassement observé en L1.

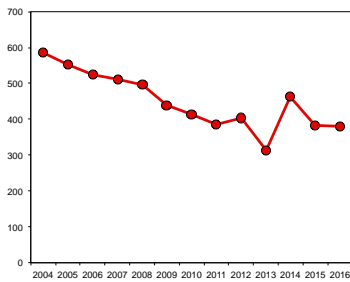
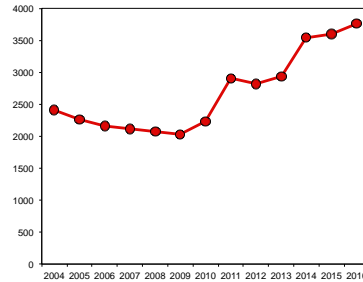
9903 étudiants sont inscrits en **Licence 3**.



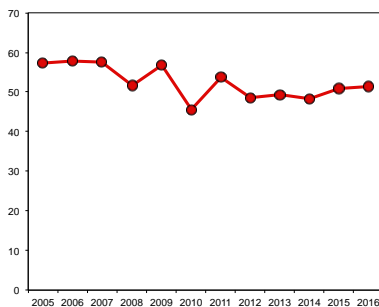


6536 étudiants sont inscrits en **Master 1**, en net accroissement par rapport à l'année dernière. On peut supposer que la sélection en M1 va largement affecter cette hausse.

3766 étudiants sont inscrits en **Master 2**, ce qui représente un léger accroissement.

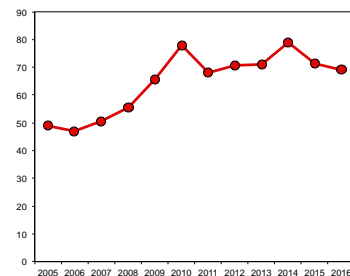


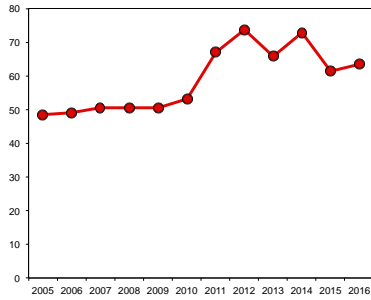
Le nombre de **doctorants** se stabilise autour de 381. La baisse du nombre de doctorants est une tendance qui touche toute l'université, notamment depuis que les exigences des ED (financement, limitation de la durée des thèses) a été généralisée.



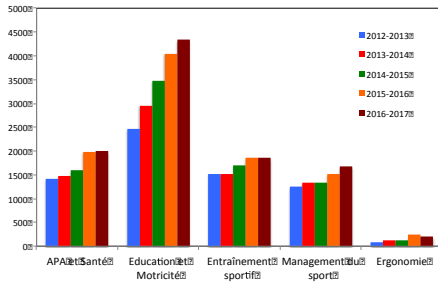
Le ratio **Licence 2(n)/Licence 1(n-1)** reste stable autour de 50%. Il ne s'agit pas d'un taux d'échec en L1, les redoublants étant comptés dans les cas. Ils indiquent quand même de la moitié des étudiants de L1 ne sont pas en L2 l'année suivante, avec parmi eux de nombreux décrocheurs.

Le ratio **Master1/Licence 3** baisse depuis deux ans et se situe vers 70%. Là aussi, on peut supposer que la sélection en M1 va largement affecter ce ratio, et poser le problème de la gestion des recalés à l'entrée du master.



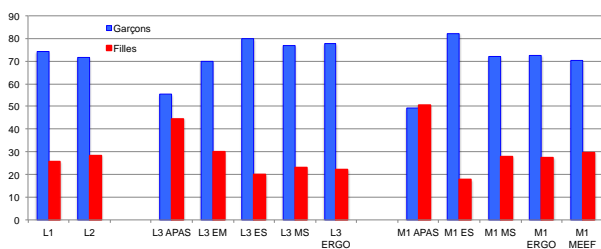
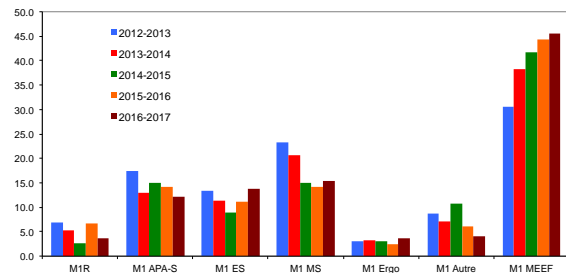


Le ratio **Master 2/Master 1** se réduit depuis deux ans et se situe autour de 60%. Ce ratio devrait logiquement augmenter avec l'application des nouveaux textes concernant les masters.



La répartition des effectifs en Licence 3 confirme **la montée en puissance des EM**, qui représentent 43% des étudiants au niveau national. On peut imaginer les difficultés que telles évolutions peuvent entraîner localement, en termes de ressources enseignantes.

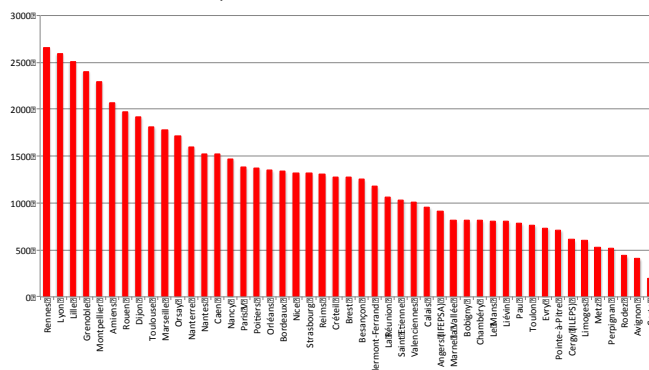
La répartition des effectifs de master 1 montre que 45% des étudiants sont en master MEEF. Ce constat ne peut qu'amener à regretter que dans beaucoup d'académies les UFR STAPS aient perdu la main sur ces masters. Avec l'accroissement des effectifs on peut craindre que de nombreux étudiants se retrouvent en situation de reçus-collés dans ces formations.

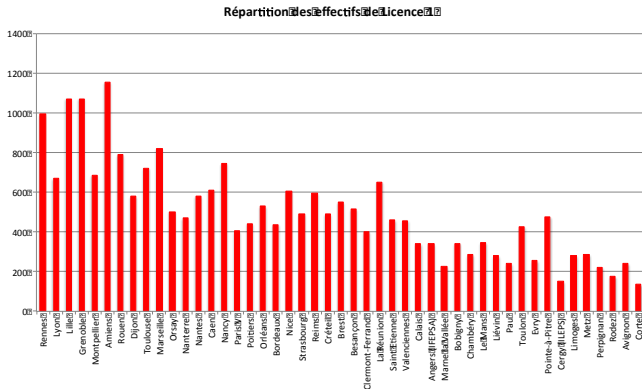


La **répartition Garçons/Filles** indique un ratio 75/25 en première année. Ce ratio tend à s'équilibrer en APAS mais reste relativement stable dans les autres parcours, et s'accroît nettement en ES. On peut notamment s'inquiéter du ration 70/30 en Master 1 MEEF, ration que l'on retrouve dans les résultats du concours.

La **répartition des effectifs totaux** entre structures montre toujours de grandes disparités nationales.

Répartition des effectifs des structures STAPS





La répartition des effectifs L1 (les structures restant rangées en fonction des effectifs totaux) révèle des politiques très différenciées entre universités. Certaines accueillent peu d'étudiants et tendent à les garder (Lyon, Montpellier, Dijon, Orsay, Nanterre, etc.), d'autres en accueillent beaucoup et subissent une forte évaporation (Lille, Grenoble, Amiens, Marseille, Nancy, etc.).

Décrets d'application de la Loi de Santé

Le décret d'application de la Loi de Santé est paru le 30 décembre 2016. Ce texte distingue clairement l'activité physique adaptée et la rééducation : « *La dispensation d'une activité physique adaptée a pour but de permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière afin de réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liés à l'affection de longue durée dont elle est atteinte. Les techniques mobilisées relèvent d'activités physiques et sportives et se distinguent des actes de rééducation qui sont réservés aux professionnels de santé, dans le respect de leurs compétences* ». Le décret liste ensuite les professionnels susceptibles de contribuer à cette politique de santé :

- les professionnels de santé (masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes),
- les Enseignants en APA,
- Les BPJEPS et CQP,
- Les diplômés fédéraux.

Dans le cas des limitations fonctionnelle sévères (qualifiées par le médecin prescripteur), la prise en charge relève des professionnels de santé. Lorsque les patients ont atteint une autonomie suffisante, les EAPA interviennent en complémentarité des professionnels de santé, dans le cadre de la prescription médicale s'appuyant sur le bilan fonctionnel établi par ces derniers.

La C3D (C. Perrin, L. Beauvais, D. Delignières) a travaillé depuis plus d'un an sur ce dossier, dans le cadre d'un consortium qui avait été constitué entre l'AFAPA (A. Varray), la SFP-APA (B. Cantele), le CNU (V. Nougier) et l'ANESTAPS (O. François). Je tiens à remercier Claire Perrin et Laurent Beauvais, chargés de mission pour la C3D, pour la constance qu'ils ont affichée dans le suivi de ce dossier.

Ce texte a été élaboré sur la base d'un lobbying intense, de la part de nombreux acteurs en présence :

- Les Masseurs-Kinésithérapeutes souhaitaient se voir attribuer un rôle de prescripteurs dans la mise en œuvre de l'APA. Ils ont même proposé de s'auto-attribuer les titres d'Éducateurs Sportifs et d'Éducateurs en APA.
- Jeunesse et Sports a argumenté sur le nombre important de diplômés qu'il pouvait mettre sur le marché, et sur sa capacité à leur assurer des compléments de compétences dans le domaine de la prise en charge des patients.



- Le CNOSF a de son côté défendu le rôle potentiel des structures fédérales. Il a édité un « médico-sport santé », défendant les bienfaits de la pratique sportive.
- La C3D a de son côté défendu l'idée que les STAPS formaient à l'université les seuls professionnels dont le cœur de métier était l'APA, et que cette formation était la seule appuyée sur une activité de recherche.

Un groupe de travail, dirigé par le professeur Bigard, a travaillé pendant un an à une définition des compétences requises et à la répartition des domaines d'intervention de chacun. Ce rapport issu de ce groupe n'a visiblement pas été pris en compte dans le texte finalement adopté par la Direction Générale de la Santé.

Ce texte est de toute évidence insatisfaisant. Mais maintenant qu'il est posé, il convient d'en analyser posément les points positifs et négatifs.

Sur le versant négatif, il est clair que les compétences spécifiques et originales des diplômés en APA, le caractère universitaire de leur formation, n'ont pas été reconnus de manière claire. D'un autre côté, avec 10 millions de patients porteurs de maladies chroniques, il était difficile de revendiquer une quelconque exclusivité. Entre Jeunesse et Sport qui revendiquait pour ses diplômés la possibilité d'étendre leurs compétences vers la prise en charge de patients, et les professionnels de santé qui revendiquaient une expertise dans le domaine de l'activité physique, la place des diplômés en APA était difficile à définir. Dans la prise charge des patients à limitation modérée, nos étudiants sont mis au même niveau que les diplômés de Jeunesse et Sport ou que les titulaires de diplômes fédéraux... Pour les patients à limitation sévère, les professionnels de santé interviennent dans un premier temps de manière exclusive.

Le travail entrepris pendant un an a apporté cependant des points positifs : tout d'abord les EAPA ont acquis une place dans le système, et sont désormais reconnus comme acteurs essentiels. Le travail du consortium et ses positions communes et consistantes ont été importants dans cette reconnaissance. Ce décret présente par ailleurs un acquis essentiel : c'est le médecin prescripteur qui détermine vers qui orienter les patients. Il semble essentiel maintenant de conforter et de pérenniser la confiance que les médecins pourront avoir envers nos diplômés. Le décret suggère également le caractère complémentaire des interventions des professionnels paramédicaux et des EAPA. Il était important de ne pas introduire de subordination de fait à ce niveau.

Bien sûr, ce texte demeure ambigu et peut être sujet à interprétation. La FNKM a publié un communiqué de victoire le 22 décembre, sur la base d'une version préliminaire du décret : « *Le projet de décret sur la prescription de l'activité physique adaptée aux patients atteints d'une affection de longue durée reconnaît la pertinence des masseurs-kinésithérapeutes à dispenser de l'APA à ces patients quel que soit leur niveau de limitation fonctionnelle, motrice ou cognitive. Nous resterons les acteurs majeurs de la prise en charge des cas les plus complexes, tout en validant le terrain déjà existant de l'activité physique dans les contextes pathologiques plus simples. Les enseignants en APA pourront intervenir en complément des MK mais sur nos recommandations dans le cadre prescrit* ». A l'heure actuelle l'Ordre des Kinés ferait le siège du cabinet de la santé pour dénoncer la dernière version du texte.

Les suites à donner à ce dossier restent incertaines. Avons-nous les moyens de nous lancer dans un rapport de force vis-à-vis des autres acteurs, au risque de nous décrédibiliser aux yeux de nos tutelles ? Ne vaut-il pas mieux poursuivre une politique de qualité vis-à-vis de nos formations, de communication envers les acteurs du système de santé, pourquoi pas d'accession de nos diplômés au statut de professionnels assimilés au domaine de la santé.

B. Vallet a indiqué qu'un travail s'ouvrirait maintenant sur les instructions qui vont accompagner ce décret. Ce sont, d'après lui, les instructions, plus que les décrets, qui installent les habitudes et les usages. Xavier Bigard continuera à travailler sur ces instructions. Ces instructions pourraient notamment réintroduire le travail sur les compétences. Ce travail devrait commencer dans la seconde quinzaine de Janvier. B. Vallet a également



évoqué la possibilité de rédiger des instructions aux établissements de soins, notamment pour la reconnaissance salariale des EAPA, ainsi que des instructions aux ARS.

Réactions, commentaires, questions :

- Quelle pertinence des définitions de limitations pour les différentes catégories d'intervenants, notamment pour les titulaires de BP JEPS, particulièrement ceux qui n'ont pas bénéficié de formation APA ?
- Au sein du consortium, des échanges ont cours sur la position à adopter. La C3D est pour la poursuite du dialogue. Un texte / pétition émanant du consortium est à venir en début d'année.

Conventions C3D-Conférence de Médecine et C3D-Conférence de Pharmacie

La convention C3D/CDM devait être signée le 18 janvier à Lille avec le doyen Gosset. La signature a été repoussée début mars.

Par ailleurs, la conférence des Doyens de Pharmacie a changé de Président, il s'agit du Pr Bernard Muller de Bordeaux. Vincent Alberti signale que pour l'instant seuls Rennes, Paris V et Besançon l'ont contacté pour mettre en œuvre cette convention.

Admission en Licence 1

Il n'est pas évident de faire un bilan simple de la rentrée. Entre les données officielles d'APB, les échecs au baccalauréat, l'évaporation des candidatures, l'accroissement local des capacités d'accueil, les situations sont difficiles à caractériser. Si l'on se base sur les données issues de la plate-forme Admission PostBac (APB), les capacités d'accueil nationales (c'est-à-dire le nombre de places ouvertes sur APB) s'élève à 17476 places.

En regard, le nombre de vœux n°1 (c'est à dire les lycéens ayant placé en premier vœu une licence STAPS de leur académie) est de 27979. Ces candidatures se répartissent comme suit : 59.1% de baccalauréats généraux, 17.3% de baccalauréats technologiques, et 7.2% de baccalauréats professionnels. Les différences sexuées sont toujours marquantes : 74 % de garçons et 26% de filles...

On peut donc estimer à 11010 le nombre de lycéens qui n'ont pas obtenu la place en STAPS qu'ils avaient placé en vœu n°1. Sur 46 structures STAPS, seules 4 n'ont pas atteint leurs capacités d'accueil théoriques, et disposeraient de places disponibles (une centaine). Les autres structures (42) n'ont pu satisfaire l'ensemble des candidatures de vœu n°1. Dans ce cas, la sélection a été opérée par APB par tirage au sort. Certaines structures sont en très forte tension, et concentrent la majeure partie des rejets. Il s'agit notamment de Bordeaux (1174 vœux n°1 non satisfaits), Paris V (779), Lille (682), Montpellier (655), Toulouse (637), Lyon (630), Nantes (598), Paris X (490), Paris-Sud (456), et Poitiers (413). Ces chiffres ne correspondent peut-être pas à la réalité vécue par les directeurs, car de nombreux candidats éconduits ne se manifestent plus et disparaissent des statistiques locales. Lors des derniers tirages au sort, certains rectorats ont demandé aux STAPS d'accroître leurs capacités d'accueil. Mais sans moyens supplémentaires, ces augmentations n'ont évidemment pas pu satisfaire la demande. Visiblement les amendements apportés à la plate-forme APB (vœux groupés, obligation de placer une licence libre), n'ont guère porté leurs fruits pour la Licence STAPS.

Le ministère tend à minimiser le problème en n'évoquant que les lycéens n'ayant pas trouvé de place dans l'enseignement supérieur. C'est oublier la masse de ceux qui ont dû se retourner vers une autre orientation, par défaut, et qui espèrent encore rejoindre STAPS au prix d'une réorientation. Un certain nombre de recours ont été posés devant les tribunaux administratifs et acceptés (Bordeaux, Pau, Montpellier).



Le nombre de centres n'affichant pas de capacités d'accueil tend à se restreindre : Grenoble, Nancy-Metz, La Réunion. Malgré la création de deux nouveaux centres de formation (Bretagne Sud, 60 places ; Papeete, 35 places), les capacités d'accueil nationales tendent à diminuer (-980 places).

Il a été prévu des rallonges budgétaires pour l'accueil des étudiants en première année (100 M€). Les directeurs doivent être vigilants à ce que ces budgets soient réellement accordés aux composantes en tension. (GVT, et pas de gel de poste)

Par ailleurs l'effort doit être poursuivi pour l'information et l'orientation des lycéens. Notre collègue Johann Rage a mis au point un MOOC sur l'orientation en STAPS construit dans le cadre de l'UV2S. Ce MOOC est disponible sur la plateforme FUN-MOOC : <https://www.fun-mooc.fr/>. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes: <https://www.fun-mooc.fr/courses/UPVD/95002/session01/about>. Il peut être intéressant de communiquer cette information lors des Salons de l'Enseignement Supérieur.

Appel à projets UNF3S

Notre collègue Henri Benoît va devenir vice-président numérique à l'université de Grenoble.

Cadrement pour l'Appel à Projets UNF3S, ils visent :

- à développer des ressources pédagogiques innovantes diversifiées en vue de faire évoluer significativement le modèle pédagogique ;
- à soutenir la production **mutualisée de nouvelles ressources pédagogiques numériques** en constituant des réseaux d'enseignants et d'enseignants-chercheurs producteurs favorisant ainsi la pérennité dans l'utilisation des ressources ;
- à favoriser des Formations diplômantes (CU DU, DIU, magistères) en ligne dans les domaines de tous parcours STAPS.

L'appel à projet travaillera sur les principaux critères suivants :

- Projets interdisciplinaires,
- Transformations pédagogiques (classes inversée, hybrides, résolution par problème, ...)
- Publics importants,
- Implication de plusieurs établissements,
- Co-financement,
- Mutualisation (au sein de la composante/de l'université),
- Réussite des étudiants,
- Caractère innovant et stratégique du projet et ou du thème.

Le projet DUNE (certification universitaire pour « publics empêchés ») n'a pas été retenu. Des projets en Sciences Humaines sont attendus.

Sport éducatif

Dans le cadre du séminaire, il a été prévu de travailler sur les blocs de compétences jusqu'au niveau master pour construire les fiches RNCP dans 5 champs : Sport éducatif, ES, APA-S, MOS, Ergonomie. Si ces 4 derniers ont bien des masters, Sport éducatif n'a pas de master hormis le master MEEF. Au regard de la nécessité de pouvoir réorienter les étudiants EM vers une autre voie que le CAPEPS, partant d'un choix politique que la C3D pourrait être amené à faire en ce qui concerne le glissement de toute la filière EM des STAPS vers l'ESPE, partant des besoins de cadres de haut niveau sur les questions de l'intégration et des politiques publiques, notamment au sein de la branche sport et surtout animation (avec ligue de l'enseignement notamment, mais aussi les Fédérations comme Léo Lagrange), ne pourrait-on pas déposer un master sport



éducatif, intégration et égalité (ou autre nom à trouver) qui proposerait une voie de professionnalisation aux étudiants de EM ? Cette voie pourrait réactiver un axe de recherche qui a existé en STAPS, relatif aux questions de sport et citoyenneté, à celles des politiques inclusives (ou d'intégration) et innover dans une formation de master trouvant sa place entre EM, APA-S et MOS et permettant à nos UFR de faire dialoguer ces filières entre elles.

Au regard de la gestion des flux de Licence, la mention générique de Master a une place à prendre, particulièrement dans le cadre d'une innovation de formation. Sans que cela ne puisse régler le problème de la masse des recalés, le recours à la mention générique posera le problème de l'inscription au RNCP. Enfin une attention particulière sera portée à ce que cette mention générique ne soit pas une mention MEEF 1 bis et que cette « innovation » tienne compte des ressources humaines disponibles.

Réactions, commentaires, questions :

- La proposition peut permettre d'explorer une hypothèse de formation sport éducatif, sport pour tous, ..., de constituer un espace à innover pour aider à « donner de l'air » à la filière EM, tout en exploitant les prérogatives liées à la carte professionnelle EM.
- Bien que bénéficiant d'une branche professionnelle, elle nécessite de réaliser un travail sur l'employabilité. (Quelle connaissance avons-nous des métiers exercés par les échoués du concours ?)
- Elle suppose une évolution de la maquette L3 EM.

Convention C3D / AEEPS

L'AEEPS a fait parvenir à la C3D une proposition de convention. L'association s'engage à accueillir gratuitement au sein des événements qu'elle organise au niveau régional, tous les enseignants en STAPS qui en feront la demande lorsque ces actions se déroulent dans les locaux d'une structure STAPS. Elle propose aux étudiants du parcours « Éducation & Motricité » et du Master MEEF des tarifs attractifs lors d'actions régionales payantes ou réservées aux adhérents lorsque ces actions se déroulent dans les locaux d'une structure STAPS.

En contrepartie, la C3D STAPS incite les représentants de chacune des structures STAPS à établir une convention tacitement renouvelable entre leur établissement et la régionale AEEPS, afin de favoriser l'accès des étudiants à des conférences, des ateliers de réflexion ou de pratique ou de toute autre évènement pédagogique.

Ces conventions locales devront prévoir la mise à disposition, si possible gratuitement, de locaux pédagogiques ou sportifs pour l'organisation de manifestations de l'AEEPS, et la diffusion aux étudiants concernés, des actions organisées par l'AEEPS au sein d'une structure STAPS.

La proposition de convention ayant une visée incitative, le Conseil d'Administration de la C3D a validé la démarche en vue de sa signature.

Sollicitation Grand INSEP

L'INSEP a envoyé un courrier aux directeurs de structures STAPS, dans le cadre de la création du « Grand INSEP », visant à identifier et valoriser l'apport des établissements en matière de performance et de conditions de préparation des sportifs sur l'ensemble du territoire français. Une première étape a permis d'effectuer ce bilan au sein des établissements du ministère des sports. Une seconde phase élargit ce réseau



aux unités de recherche universitaires. À terme, l'objectif est d'établir d'une cartographie la plus exhaustive possible des ressources existantes et éventuellement de créer un maillage autour des thématiques identifiées comme prioritaires pour le milieu fédéral.

Cette demande questionne la position de l'INSEP vis-à-vis des STAPS. Doit-on considérer que l'INSEP est le centre fédérant la recherche sur le Sport de Haut-Niveau, ou l'INSEP doit-il être intégré dans le listing des laboratoires de recherche en STAPS ?

La proposition est à diffuser auprès des directeurs de laboratoires, accompagnée d'une incitation à répondre.

Sollicitation Commission fédérale du Football scolaire et universitaire

Sollicitation Commission fédérale du Football scolaire et Universitaire:

Toulon envoie une présentation de la sollicitation à adresser à l'ensemble des directeurs.

Jean-Paul PÉRON rappelle la sollicitation de la commission fédérale du football scolaire et universitaire et propose d'adresser un mail à cet effet à l'ensemble des directeurs. Le courriel ci-dessous a été adressé le 7 janvier 2017.

« Chers collègues,

Suite à mon intervention de jeudi dernier lors de notre C3D de Toulouse, je me permets de vous adresser, en fichier joint, le questionnaire préparé par les responsables de la Commission du Football Scolaire et Universitaire de la FFF. Leur objectif est de pouvoir à travers nos réponses (et celles des S(I)UAPS, à qui ce questionnaire a aussi été envoyé), de recueillir des données relatives au nombre d'étudiant(e)s-footballleurs(es), ainsi que des éléments de prise en compte du football dans nos établissements d'enseignement supérieur.

Nous reconnaissons tous que le football est très présent dans nos composantes, son enseignement représente parfois énormément d'heures et mobilise bon nombre d'enseignants et d'étudiants mais nous n'avons guère d'image précise de cette situation. Il est donc important pour nous comme pour la Fédération française de Football de pouvoir établir un bilan précis de la situation. Je tiens aussi à préciser que G. HONORE, Président de cette commission a, au préalable, contacté le Président de la Conférence des Présidents d'Université qui s'est montré très intéressé par cette étude.

Didier, en tant que Président de la C3D, et Arnaud, en tant que VP, avaient aussi été sollicités par G. HONORE avant son premier envoi. Quelques UFR STAPS ont répondu: Bobigny, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Le Mans, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Pointe à Pitre, Rouen, Saint Etienne, Toulon... merci à leur directeur et aux collègues enseignants pour leurs réponses.

Je remercie par avance nos collègues-directeurs des autres composantes de bien vouloir transmettre cette demande à leurs enseignants-responsables du football et de s'assurer du retour de ce questionnaire renseigné auprès des responsables de la commission fédérale: georghonore@hotmail.com, stephaneheros@live.fr (ou encore de moi-même et je transmettrai).

Je termine mon mail en vous informant que je viens d'être missionné pour représenter la C3D aux réunions de la commission mixte FFF/UFR STAPS, et lors des négociations futures avec la FFF s'agissant du conventionnement FFF/Universités. Je tiens à remercier formellement le Président de la C3D de la confiance accordée, ainsi qu'Arnaud et Lionel avec qui j'avais échangé au préalable.

Très cordialement à tous.

Jean-Paul Péron

Directeur de l'UFRSTAPS-Faculté des Sciences du Sport Université de Toulon »



Vendredi 6 janvier – Séminaire C3D

3) Politique générale de la C3D

« En pleine campagne présidentielle, les programmes des uns et des autres pour l'enseignement supérieurs se dévoilent. Il semble nécessaire que la C3D puisse être porteuse d'un point de vue spécifique sur l'université, ses évolutions, ses missions et son avenir. L'objectif de cette session sera d'échanger sur certains points essentiels, afin de déboucher sur une plate-forme politique claire pour la conférence ».

L'objectif de l'atelier a été de mener une réflexion sous forme d'un brain-storming d'ordre politique relative à partir d'un double objet :

- Les STAPS et l'Université & Politique du sport ;
- Politique sociale, politique de santé, ce que les étudiants STAPS investissent.

Les échanges ont permis de dégager les 6 thèmes de réflexion ci-dessous.

La Sélection en Master :

- Ch. Atelier Master ;
- Un point d'attention : vers une sélection en L1 (prise de parole député LR), rester en alerte sur ce point.

La gestion des flux est en question :

- Déjà engagée avec les capacités d'accueil, même si le principe reste le droit à l'accès à l'université ;
- Gestion des doublants : nombre de doublement limité, seuil d'admission, maquette 1^{ère} année à partir de CM essentiellement (non accepté), modèle PACES à observer ;
- Retour à un concours d'entrée ? Qu'est-ce qui est le plus juste pour l'étudiant ? Le retour au concours d'entrée semble peu concevable, socialement et au regard de la diversification des filières de formation ;
- Capacité d'accueil et tirage au sort sont elles aussi peu acceptables, infléchir les critères APB (ex. : bac pro), pour amoindrir les effets du tirage au sort - remarques : abandon précoce en L1 (30% à Toulouse), réussite faible en L1 - ;
- « On ne veut pas moins d'étudiants que les effectifs que nous avons aujourd'hui », il convient cependant de considérer les conditions de travail des collègues face à la masse des étudiants et d'avancer des propositions recevables pour eux, les moyens pour assurer un service public, des STAPS, de l'Université (« on n'est pas tout seul »).

⇒ Une position C3D est attendue vis-à-vis de l'entrée en STAPS :

- une orientation : filière ouverte à tous // filière sélective
- Est-ce que les STAPS ont encore une mission de service public ? (Connaitre les positions des candidats sur ces questions et les interpellier sur celles-ci) : Santé, sécurité, discrimination, mixité sociale);
- Relance de filières courtes, innovations pédagogiques (MOOC, distanciel, ...).

Place des universités en France au regard du développement des écoles.

- ⇒ Renvoie à la mission de l'université et à celle STAPS
- ⇒ Interroge le rapport à l'employabilité, celle existante et celle à venir (ex. : entraînement « connecté »)

La réussite des étudiants :

- L'effectif permet de mieux peser politiquement
- Les conditions sécuritaires des études en STAPS, place des APSA en 1^{ère} année, ..., sont interrogés face à la massification des étudiants ;



- Quelles gestion / promesse de projet professionnel pour les jeunes ? Quelles efficacité et pertinence du système d'orientation, dont notre rôle et nos actions en STAPS ?

La dimension internationale, pas seulement européenne

- Activer les partenariats, les réseaux et fédérer.

Remarques :

- Des approches internes C3D très différenciées
- Une préoccupation de terrain envahissante → Alerte : les préoccupations de terrain annihilent toute réflexion de fond
- Une attente de projet politique au-delà de la mise à disposition de moyens

Une proposition hors atelier : *« ne pas se laisser dépasser par le GNDS Sport Santé à l'Université. S'il aujourd'hui nous ne sommes pas encore impactés, il convient de rester attentif, voire sinon pro-actif sur ce point ».*

Le prochain séminaire de la C3D se tiendra à Rodez du 20 au 22 juin prochain. Le CA se réunira le 19 au soir.